

## COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### PETR Vidourle Camargue - Aimargues

Lundi 03 février 2025

#### Ordre du jour

1. Avancement des commissions thématiques
2. Renouvellement des membres
3. Questions diverses

#### Présents :

Philippe GRAS, 1<sup>er</sup> Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement, Claude CONSTANT, Président, Denis RODRIGUEZ, Danielle MARTINEZ, Alain AVESQUE, Robert LEFORT, Bernard DIREXEL, Bernard ROUGER, Julien BARONI.

#### Excusés :

Alain OUAYOUN, Stéphane SEIGNEURIN, Stéphanie GODET-GILBERT, Gilles FLUTET, Nadège GAJIC.

#### Administration :

Maxime CHARLIER, directeur, Frédéric CAMBESSEDES, Catherine BAZILE.

---

Le Président du Conseil de développement, Claude CONSTANT, ouvre la réunion plénière en accueillant les participants. Il rappelle que l'objectif de cette séance est de faire le point sur l'avancement des différentes commissions depuis la dernière plénière, qui s'est tenue le 23 septembre 2024. Il propose un calendrier de rendu final des commissions pour septembre 2025.

Le Vice-président du PETR, Philippe GRAS, suit de près l'avancement des travaux des commissions, bien que les élus soient en fin de mandat et que peu de projets soient susceptibles d'être mis en place. Cependant, les idées et propositions du Conseil de développement constitueront des bases solides pour les prochaines municipales

#### 1. Avancement des commissions thématiques

##### → Commission aquaculture et pêche en étang

Le détail de la présentation de la commission est visible au lien suivant :  
[PPT commission pêche aqua 03 02 25.pdf](#)

Claude CONSTANT, au nom de la commission, souhaite souligner l'engagement de Ludivine JOUVE, qui s'investit pleinement et avec un grand sérieux aux côtés des membres de la commission. Il met en avant la valeur ajoutée que celle-ci apporte à la mission portée par le PETR.

Bernard DIREXEL prend ensuite la parole pour détailler l'ensemble des actions réalisées depuis la dernière commission plénière.

#### Etat des lieux et enquêtes

- 9 enquêtes ont été réalisées depuis le précédent CODEV, auprès de structures ressources et de professionnels du secteur.
- La pêche professionnelle en Occitanie compte 800 pêcheurs, 274 espèces débarquées, et génère un CA annuel de 100 millions d'euros.
- La pêche en lagunes concerne la moitié des petits métiers, avec 150 licences délivrées.
- La pêche à l'anguille est soumise à des restrictions et pourrait être interdite à terme.
- 70% de la production part en Espagne et en Italie.
- Dans les 10 prochaines années, il y aura 50% de départ à la retraite.

#### Freins et défis

- Salinisation des eaux et difficultés d'évacuation de l'eau salée.
- Persistance de polluants dans l'eau.
- Concurrence entre pêche professionnelle et de loisir pour certaines espèces.

- Contraintes géographiques pour les élevages marins.

#### **Solutions et opportunités**

- Actions en cours pour adoucir l'eau grâce au Canal du Rhône à Sète.
- Existence d'un comité de lutte contre la salinisation avec 36 actions prévues.
- Potentiel d'utilisation accrue de l'eau du canal du bas Rhône.

#### **Initiatives inspirantes**

- Élevages aquacoles innovants (coquilles Saint-Jacques, oursins, crabe bleu).
- Événements locaux comme les Pescalunades de Lunel.

#### **Objectifs de la commission**

- Approfondir les connaissances sur la pêche en étangs et l'aquaculture.
- Étudier les habitudes des consommateurs.
- Identifier des solutions pour le développement du secteur.
- Explorer des projets inspirants.

La commission prévoit de poursuivre ses enquêtes auprès de divers acteurs de la filière jusqu'à la fin du 3ème trimestre 2025, avec pour but de créer une synthèse à diffuser largement.

**Discussion entre les membres du CODEV :** Plusieurs problématiques sont abordées lors d'une série de questions-réponses entre les membres du Conseil de développement. Alain AVESQUE soulève la question de la pollution plastique, qui nuit aux activités de pêche. Claude CONSTANT répond que cette pollution reste limitée dans les étangs, mais il souligne en revanche que l'exportation de la pêche locale pose un problème pour le développement des débouchés locaux.

Bernard ROUGER s'interroge sur la perception des pêcheurs professionnels locaux face à cette situation. Il est répondu qu'ils la perçoivent difficilement, car dans 20 ans, presque tous les pêcheurs locaux auront disparu. De plus, 50 % des pêcheurs actuels sont des retraités encore en activité.

Bernard DIREXEL et Danielle MARTINEZ ajoutent que plusieurs contraintes pèsent sur la profession, telles que la décarbonation des flottes, la dégradation des bateaux, les normes et les quotas européens, ainsi que la réduction du nombre de jours de pêche.

#### **→ Commission gestion des déchets**

Le détail de la présentation de la commission est visible au lien suivant :  
[Commission Déchets conseil de développement PETR.pdf](#)

Bernard ROUGER commence son propos en présentant une étude nationale ODOXA réalisée entre 2020 et 2024 sur les habitudes de tri des déchets. Elle révèle une prise de conscience générale, mais montre que cette prise de conscience ne se traduit pas toujours par des actions concrètes à la hauteur des attentes. Plusieurs thématiques ont été abordées, telles que le tri, la réduction des déchets, le recyclage, et la seconde main. L'enquête met en lumière que le sujet est vaste, et que les actions entreprises par chacun varient, évoluant peu au cours de la période 2020-2024.

La commission a rencontré différents acteurs de la filière, ainsi que des utilisateurs. Une visite à l'incinérateur de Lunel-Vieil a eu lieu, des rencontres ont été organisées avec les services des déchetteries des EPCI, et une visite de la décharge de Bellegarde est en projet. Il est également suggéré d'examiner si des expérimentations développées localement ou ailleurs en France pourraient être adaptées à d'autres territoires.

#### **Freins et défis :**

- Pour les professionnels (notamment les artisans du bâtiment), les principales difficultés portent sur la distance des lieux de collecte et sur le tri des déchets.
- Concernant le traitement des déchets alimentaires (en restauration collective), la question du recyclage se pose, notamment en raison de l'interdiction de donner les restes alimentaires aux animaux (poules, cochons, etc.).
- Pour les ordures ménagères, le paiement à la levée ou au poids est envisagé, mais cela nécessiterait des investissements très coûteux.

#### **Objectifs de la commission :**

- Établir un tableau comparatif des pratiques, des usages, des tarifs, etc., dans les différentes EPCI, car les entretiens ont révélé d'importantes variations.
- Distinguer les déchets des « professionnels » et ceux des « particuliers ».
- Mettre en avant la nécessité d'une meilleure sensibilisation et communication. Bien que des outils existent (bus des solutions, chalet de découverte du tri, etc.), leur utilisation reste insuffisante.

**Discussion entre les membres du CODEV :** Claude CONSTANT souligne que certains artisans facturent à leurs clients le dépôt des gravats en déchèterie, mais les abandonnent ensuite dans la nature. Selon lui, l'argument du coût

du traitement des déchets avancé par certains professionnels est un faux problème, puisque ces frais sont déjà répercutés sur les clients. Il considère cette pratique comme une forme d'escroquerie.

Concernant les restes alimentaires, bien qu'aucune solution de recyclage ne soit actuellement disponible, Bernard ROUGER évoque plusieurs stratégies pour limiter ces déchets. Parmi elles, une gestion optimisée des aliments en self-service et la facturation des repas non annulés à l'avance.

De son côté, Julien BARONI partage son expérience professionnelle en soulignant les freins psychologiques et les contradictions au sein de la population. Bien que les citoyens se disent favorables au tri, leurs pratiques évoluent peu, entraînant une augmentation continue des volumes à traiter.

Enfin, Bernard ROUGER estime pouvoir présenter les conclusions de la commission déchets d'ici fin mars ou début avril.

### → **Commission tiers-lieux**

Robert Lefort attire l'attention sur le désistement des membres de cette commission, dû à un manque de temps pour s'y investir pleinement. Il évoque également ses propres difficultés personnelles qui l'empêchent de s'impliquer totalement. Par conséquent, l'avancement des travaux est moins rapide que pour les autres commissions.

Il présente ensuite une courte vidéo expliquant ce qu'un tiers-lieu doit rassembler en termes de définitions et de modes de fonctionnement. En effet, il existe autant de types de tiers-lieux que de projets, chacun ayant ses spécificités. Les structures seront évaluées à travers un questionnaire afin de caractériser leur mode de fonctionnement, leur activité, leur public, leurs partenaires et leurs ressources.

#### **Freins et défis**

- Définition d'un tiers-lieu : Les réflexions de la commission ont permis d'exclure la notion « d'auberge espagnole », qui peut parfois être évoquée. Bien que les termes « social » et « solidaire » soient retenus, un tiers-lieu doit avoir une pérennité et une perspective économique pour exister, ainsi qu'un espace propre (bâtiment).

#### **Objectifs de la commission**

- Faire un état des lieux : réaliser un audit et un inventaire. Bien qu'il existe de nombreux projets, peu sont concrets. Sur les 8 projets recensés dans le PETR, seuls 3 pourraient aboutir.
- Réfléchir à un cahier des charges, qui pourrait être utilisé, par exemple, pour les projets LEADER.
- Réaliser un livret et une carte.

**Discussion entre les membres du CODEV :** Alain Avesque s'interroge sur le portage des tiers-lieux, notamment s'ils sont toujours sous forme associative. Robert Lefort répond que ce n'est pas systématique et précise que les portages coopératifs, comme les SCIC, sont souvent plus adaptés à des gouvernances plurielles.

Robert Lefort estime pouvoir présenter les conclusions de la commission d'ici octobre 2025.

Claude Constant soutient cette dynamique et encourage les membres à rester mobilisés.

### **2. Renouvellement des membres**

Claude Constant rappelle que plusieurs sièges restent vacants, notamment les quatre postes au sein de la communauté de communes Terre de Camargue. Des relances ont été envoyées, et nous attendons toujours les retours.

### **3. Questions diverses**

Claude Constant annonce que le travail du conseil de développement sera mis en lumière lors de la conférence des maires de 2025, prévue pour le 5 juin. Chaque commission y présentera ses résultats aux élus et aux techniciens.

Il tient à exprimer ses remerciements chaleureux à l'ensemble des participants pour les progrès accomplis et pour leur engagement au sein des différentes commissions.

En conclusion, Philippe Gras espère que ce travail donnera lieu à des propositions concrètes et pratiques que les élus pourront adopter. Les sujets abordés sont transversaux et de grande qualité.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude CONSTANT

